



Avis de poursuites justifié ?

Par **olivier1378**, le **15/06/2014** à **22:14**

Bonjour,

Je reçois cette semaine un avis de poursuites de la part d'un huissier de justice pour une somme d'une trentaine d'euros. Ce cabinet d'huissiers se réclame du GPE et se dit chargé du recouvrement de créances publiques, en particulier pour la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en application de la LFR 2004/1485. Cette créance daterait de 2012.

N'ayant reçu aucun courrier de relance de la part du Trésor public ni d'une administration publique je m'interroge sur la véracité de cette créance.

Je ne souhaite pas entrer en contact avec l'huissier en question.

Quelle suite donner à ce courrier ?

Merci de votre aide.

Cordialement

Olivier

Par **Adonis**, le **17/06/2014** à **23:49**

Bonsoir,

Rapprochez-vous d'un comptable Public (Trésorerie) et demandez lui un bordereau de situation.

En principe, vous aurez l'état de vos dettes.

Bien cordialement

Adonis